



Le 1er avril 2023

Chère consœur, cher confrère

La 28e édition des Arts du feu se prépare: le thème, l'empreinte du geste, l'année de la Terre 52 exposants investiront la place de la Mairie de Rennes pour 3 jours ½ d'exposition-vente et d'actions autour de nos métiers du **7 au 10 décembre 2023**.

Toutes nos actions valorisent nos objets et nos métiers, au travers du Lieu de promotion des savoir-faire : de création (Galerie), technique (démonstrations et ateliers), savoir-faire de travail sur mesure (jeu «Demandez-nous la lune »).

Et aussi, un espace restauration qui participe à la convivialité de l'évènement.

Au travers de nos stands, nous souhaitons présenter un ensemble cohérent et vivant :

- avec la recherche toujours plus grande d'une création de qualité
- avec une participation renouvelée en partie d'une année sur l'autre pour éviter le "toujours la même chose", et des exposants venus de Bretagne, de France, d'Europe...

C'est dans ce sens que tous les dossiers seront examinés par le comité de sélection.

La ligne artistique des Arts du feu est ainsi exprimée : créativité, écriture personnelle, homogénéité de la production, technicité, situation géographique (20 % de bretons minimum pour les subventions et pour le renouvellement de la création). Une première participation n'est pas automatiquement reconductible. Le nombre des bijoutiers est limité à 9, toutes matières confondues. Ces critères sont le gage de notre pérennité.

Nous souhaitons aussi conserver un esprit convivial et joyeux : un apéritif d'inauguration, des repas en commun, notre cordiale assemblée générale, notre journal quotidien, les démonstrations et votre présence active doivent y contribuer.

Salutations enflammées !

Le comité d'organisation (et conseil d'administration)

Conseil d'administration :

Céramistes : P. Tanguy (trésorière), L. Leclere (vice-présidente), C. Rousseau (administratrice relation com réseaux), Lenora Le Berre (administratrice observatrice relation), L. Crouan (administratrice observatrice com)

Verriers : G. Jolivet (administratrice restauration), E. Dufour (administratrice demo), J. Lafargues (présidente)

Bijoutière : A. Dudziak (administratrice galerie)

Métalier : Alexandre Doucet (administrateur observateur)

Bénévoles : I/D. Pannier, G. Bauche (administratrice secrétariat)
Schourmlo (secrétaire),

Ass loi 1901. Siège social : 2 cours des Alliés, 35000 Rennes

www.lesartsdufeu.com

lesartsdufeurennnes-info@gmail.com



FICHE D'INFORMATION

- Organisateur : l'association des Arts du feu, en partenariat avec la ville de Rennes.
- Dates : **jeudi 7 décembre de 14h00 à 19h30, du vendredi 8 au samedi 9 de 10h30 à 19h30 et dimanche 10 décembre 10h30 -18h30**
- Lieu : place de la Mairie, Rennes (centre-ville piétonnier)

Frais de participation : 390 € pour les 3 jours ½ comprenant :

- la cotisation en tant qu'adhérent : 15 €,
- le stand (9 m² environ), en extérieur, sous chapiteaux blancs. Avec éclairage de base et branchement (apportez vos rallonges électriques, uniquement Leds autorisés, votre matériel d'exposition : tables, plots)
- le gardiennage
- la communication : affiches, abribus, radios, télévisions, journaux, les dépliants (15 000 ex), Facebook, Instagram
- notre fichier d'adresses (environ 3800),
- notre site internet avec votre page personnelle,
- des invitations pour vos clients,
- Boissons chaudes en permanence !
- Repas de l'AG du vendredi soir
- L'association se réserve le droit de vous conseiller pour votre stand

Conditions à remplir

- être un professionnel déclaré et en faire la preuve en envoyant impérativement les justificatifs décrits dans la demande d'admission/formulaire de candidature.
- être couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle pour les expositions extérieures.
- vendre des objets exclusivement fabriqués par vous-même, une seule production par stand.
- ne pas sous-louer l'emplacement.
- être présent en personne sur son stand les 3 jours ½
- Nous vous conseillons d'avoir en votre possession votre carte de marchand ambulant (gratuite, à se procurer à la Chambre des métiers ou à la CCI)

Conditions d'exposition

- les emplacements sont déterminés par les organisateurs
- le comité d'organisation se réserve le droit de retirer les objets non représentatifs du dossier de candidature.
- l'association décline toute responsabilité en cas de vol, casse, tempête, risques naturels.
- le repas : des repas communs nourriront une ambiance conviviale, de même que l'assemblée générale avec un délicieux repas offert.
- Hébergement : vous aurez en temps utile les coordonnées de possibilité de logement chez des accueillants rennais, des hôtels bon marché.

Ateliers/démonstrations :

Avec ou sans la participation du public, projet individuel ou collectif.

Pour nous, les démonstrations de nos savoirs faire sont importantes.

Céramistes, c'est votre année, faites nous une proposition avec un projet écrit, expliquant le déroulement des 3 jours ½ et le matériel utilisé, 2 - 3 photos, dont une de vous au travail.

Ces démonstrations sont rémunérées par contrat.

Renseignements : Elise Dufour 06 63 17 48 85